

CONDITIONS GENERALES

(en vigueur à partir du 01/01/2026)

1. Champ d'application

1.1. Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes opérations commerciales relatives aux produits et services vendus par la société JEG Group S.R.L., inscrite à la BCE sous le N°1004.955.731 et établie à 1430 Rebecq, Rue du Buchot, 19A, info@lespetitesfugues.be (ci-après "la Société").

1.2. La société est spécialisée dans la location de logements insolites à usage privé.

1.3. Le Client reconnaît expressément avoir pris connaissance des présentes conditions générales et y adhérer sans réserve.

1.4. Sauf stipulation écrite contraire, les contrats entre le Client et la Société sont réputés être conclus aux conditions suivantes.

2. Objet

2.1. Les présentes conditions ont pour objet de définir les termes et les conditions régissant la fourniture des services de la Société.

3. Services

3.1. La société propose à la location à un usage privé et personnel un véhicule à des fins de tourisme ou de loisir.

3.2. Ledit véhicule loué est défini dans le cadre du contrat de location.

3.3. Ledit véhicule ne peut être utilisé que dans les pays autorisés dans le contrat, à l'exclusion de tout autre pays.

4. Conditions de la location

4.1. Le(s) conducteur(s)

4.1.1. Le Client doit être âgé de plus de 25 ans au moment de la signature du contrat.

4.1.2. Seuls deux conducteurs au maximum peuvent être agréés pour la location dudit véhicule.

Ces deux conducteurs doivent respecter les conditions visées à l'article 4.2.

4.1.3. Ledit véhicule ne peut être conduit que par le(s) conducteur(s), identifié(s) dans le contrat de location, à peine de déchéance de toute garantie et assurance, et engage(nt) leur responsabilité personnelle et contractuelle à la signature du contrat.

4.2. Autorisations requises

4.2.1. Le Client doit être titulaire d'un permis de conduire définitif depuis au minimum 5 années à la conclusion du contrat, en cours de validité dans le pays de départ.

4.2.2. Le Client ne peut justifier plus d'un sinistre sur les 5 dernières années à la conclusion du contrat, sans aucun facteur d'aggravation (alcool ou autres substances, délit de fuite, etc.).

4.3. Documents

4.3.1. Avant la location, le Client doit fournir toutes les informations et documents demandés par la Société à l'adresse email suivante : info@lespetitesfugues.be.

4.3.2. Le Client doit, à tout le moins, produire :

- une copie de sa carte d'identité en cours de validité,
- une copie de son permis de conduire,
- une attestation de sinistralité signée,
- une carte de paiement valide,
- une adresse légale en Belgique.

Le Client devra par ailleurs remettre le contrat de location complété et signé.

5. Durée, kilométrages et tarifs

5.1. Le jour de la mise à disposition du véhicule, le Client et la Société prennent ensemble connaissance du kilométrage du véhicule.

5.2. Le Client fait le choix d'un forfait kilométrique lors de la signature du contrat de location (forfait 100 km/jour ou forfait 200 km/jour) et indique s'il souhaite le forfait nettoyage.

5.3. Toute consommation supérieure à la limite forfaitaire convenue entre parties sera facturée à concurrence de 0,30 €/km.

L'excédent sera déterminé et payé lors de l'état des lieux de sortie, notamment par déduction de la caution.

5.4. Les tarifs sont fixés selon les saisons et stipulés dans le contrat de location. La Société propose un forfait nettoyage d'un montant de 35 euros.

6. Conditions et modalités de paiement

6.1. Le Client s'engage à payer la totalité de la location sur le compte bancaire de la Société (BE56 3632 3885 7688 avec la communication suivante : Location Nom + Prénom) au plus tard 30 jours avant la prise de possession du véhicule.

A défaut du paiement de la réservation 30 jours avant la prise de possession du véhicule, la réservation est annulée et des frais d'annulation s'appliquent conformément à l'article 12 des CGV.

6.2. Pour tout retard de paiement quelconque, après l'écoulement d'un délai de 14 jours suivant l'envoi d'un premier rappel de paiement par la Société, tout retard de paiement sera majoré d'intérêts de retard au taux de 10% l'an.

En outre, tout retard de paiement entraînera, de plein droit à titre de dommages et intérêts, le paiement d'une indemnité forfaitaire dont le montant est fixé par tranche du montant dû :

- 20 € si le montant restant dû est inférieur ou égal à 150 € ;
- 30 € augmentés de 10 % du montant dû sur la tranche comprise entre 150,01 et 500 € si le montant restant dû est compris entre 150,01 et 500 € ;
- 5 € augmentés de 5 % du montant dû sur la tranche supérieure à 500 € avec un maximum de 2000 € si le montant restant dû est supérieur à 500 €.

7. Prise en charge

7.1. Le client prend possession du véhicule au siège de la Société, situé au n°19A Rue du Buchot, 1430 Rebecq à l'heure convenue entre les parties. La Société propose également la mise à disposition du véhicule à une adresse choisie par le Client dans un rayon de 50 km du siège de la Société, pour un forfait de 100,00€, soit 200,00€ A/R, sous réserve de la disponibilité de la Société.

7.2. La Société ne pourra être tenue responsable d'un retard imputable à un cas de force majeure.

8. Restitution

8.1. Le véhicule doit être restitué au jour, à l'heure et au lieu indiqué dans le contrat de location.

8.2. Le Client est libéré de sa responsabilité contractuelle à la remise du véhicule dans l'état confié (en ce compris les documents du véhicule) et des clefs du véhicule à la Société.

8.3. Le Client engage sa responsabilité contractuelle :

- si la Société est redevable d'une amende relative à une infraction pendant la période de location du véhicule. Dans ce cas, le Client s'acquittera du montant dès présentation de l'amende et à défaut, prendra cause pour toutes les conséquences juridiques et judiciaires qui pourraient en découler.

- si la Société est redevable d'un péage ou portique pendant la période de location du véhicule. Dans ce cas, le Client s'acquittera du montant dès présentation de la facture.

- si la Société constate des dommages intérieurs et/ou extérieurs au véhicule. Dans ce cas, le Client sera tenu de payer le montant des réparations ou le montant de la franchise appliquée.

8.4. Le Client s'oblige à remettre le véhicule avec un réservoir de carburant plein et en parfait état de fonctionnement, de conduite et de propreté. Le Client s'engage à nettoyer la cassette WC, à faire la vidange des eaux usées, à vider les cartons et les déchets divers.

8.5. Des pénalités seront appliquées en cas de non-respect des obligations de restitution, conformément au tableau ci-dessous :

Poubelles	30 €
Vidange WC (mise à disposition sur demande du client) :	50 €
Vidange eaux sales	50 €
Plein carburant	montant du plein, augmenté d'une pénalité de 25 €
Accessoires manquants	montant des accessoires manquants
Frais administratif gestion d'amende	25 €
Retard dans le cadre de la restitution du véhicule	Majoration de 50 €/jour de retard (et facturation de journée(s) supplémentaire(s) de location au taux convenu)
Interdiction de fumer à bord du véhicule	150 €
Présence d'animaux de compagnie non autorisés	50€

9. Garantie

9.1. La mise à disposition du véhicule n'aura lieu que moyennant paiement d'une caution d'un montant de 2.500 € sur le compte bancaire de la Société, au plus tard 48 heures avant la prise de possession du véhicule.

9.2. Lors de la restitution du véhicule, la Société libérera la partie non utilisée de la caution.

9.3. La caution est destinée à couvrir tout dommage causé au véhicule pendant la période de location. Ce montant peut être utilisé pour couvrir les frais de réparation du véhicule après la survenance d'un ou plusieurs accidents et tout dommage causé au véhicule couvert dans la limite de la franchise de l'assurance contractée. La caution peut également être utilisée pour couvrir les dommages aux véhicules qui ne sont pas couverts par l'assurance contractée et les éventuels défauts du contrat de location, tels que la couverture du dépassement du forfait kilométrique choisi, le passage en péage, les éventuelles amendes, pénalités ou tout autre montant dû à la Société par le Client.

En outre, si la caution n'est pas suffisante pour couvrir toutes les responsabilités du Client en matière de paiement, des paiements supplémentaires peuvent être facturés, sans autorisation préalable du Client.

9.4. L'ensemble de ces constatations sera réalisé sur base d'une comparaison entre l'état des lieux d'entrée et de sortie. Le Client autorise irrévocablement la Société à prélever le montant des sommes dues sur la caution versée.

10. Assurance

10.1. Une franchise fixée à 1,5% de la valeur HTVA du véhicule, avec un minimum de 1.000 € est d'application en cas de sinistre et/ou dégâts matériels.

10.2. En cas de sinistre avec un conducteur non agréé (ne respectant pas les conditions de l'article 4), une franchise de 250€

sera d'application en RC et une franchise complémentaire de 500€ en omnium.

10.3. Ces franchises peuvent être déduites de la caution.

10.4. L'assurance n'indemniser pas les dommages en cas d'accident survenus sous état d'ébriété (alcool et drogue) ou en cas de négligence grave. Dans ce cas, l'intégralité des dommages et frais en résultant restera à la charge exclusive du Client.

11. Incident

11.1. En cas d'incident, tel qu'un accident ou un besoin de dépannage, le Client doit contacter exclusivement et immédiatement le numéro d'urgence suivant : 078 22 22 22 (en Belgique) ou +32 3 253 65 65 (à l'étranger).

11.2. En cas d'incident, le Client doit impérativement le notifier aux administrateurs de la Société, via WhatsApp au +32 474 32 54 75.

Le Client devra tenir informés les administrateurs de la Société des échanges avec l'assistance et des solutions envisagées.

11.3. Le client est tenu de suivre scrupuleusement les directives de la Société. Tout manquement à ces directives entraînera la responsabilité du Client.

11.4. En toutes circonstances, aucune réparation du véhicule ne peut être effectuée sans l'accord préalable de la Société. Toute initiative prise par le Client sera à sa charge exclusive. Les remboursements des frais liés à l'entretien du véhicule, approuvés préalablement par la Société, seront remboursés, moyennant présentation d'une facture émise au nom et aux coordonnées de la Société.

12. Rétraction et annulation

12.1. Le client dispose d'un délai de 14 jours pour se rétracter, conformément aux dispositions légales en vigueur. Le délai de 14 jours expire à compter du jour de la conclusion du contrat.

S'il entend faire usage de son droit de rétractation, le client est tenu d'en avvertir la Société par courrier recommandé avec accusé de réception.

12.2. En cas d'annulation plus de 30 jours avant la date convenue pour la location), 30% du prix de la réservation sera facturé au Client.

12.3. En cas d'annulation tardive (soit moins de 30 jours avant la date convenue pour la location), la totalité du prix de la réservation sera facturé au Client.

12.4. Pour toute réservation portant sur une location de plus de deux semaines, ce délai d'annulation est porté à 60 jours. Ainsi, en cas d'annulation effectuée plus de 60 jours avant la date prévue pour la location, des frais de 30 % du prix total de la réservation seront facturés. En cas d'annulation effectuée moins de 60 jours avant la date prévue pour la location, la totalité du montant de la réservation sera facturée au Client.

12.5. Le Société se réserve la possibilité de résilier le contrat de location, sans aucun préjudice financier, en cas de force majeure (soit des événements imprévisibles et indépendants de sa volonté).

13. Droit applicable et juridictions compétentes

13.1. Tout litige relatif à la formation, à l'interprétation, à l'exécution du contrat conclu entre parties, et plus généralement tout litige lié au contrat, sera régi par le droit belge.

13.2. En cas de litige, les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles, siégeant en français, seront seuls compétents.

14. Vie privée

14.1. Toutes les données récoltées dans le cadre de l'exécution de la présente sont traitées conformément aux législations en vigueur, tant la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel que le Règlement général de protection des données (RGPD)